

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

ELECTROTECHNIQUE

SESSION 2009

ÉPREUVE E4.2

Étude d'un système technique industriel
Conception et industrialisation

Durée : 4 Heures Coefficient : 3

Calculatrice à fonctionnement autonome autorisée conformément à la circulaire n°99-186 du 16/11/99. L'usage de tout autre matériel ou documents est interdit.

Ce sujet comporte 4 dossiers :
- Le dossier technique
- Le dossier questionnement
- Le dossier ressources
- Le dossier réponses

**Le candidat répondra sur le dossier réponses et sur feuilles de copie annexes.
Chaque réponse devra être repérée par le numéro de la question.**

Il sera tenu compte de la qualité de la rédaction, de la présentation et du respect de la langue française.

Chaque réponse littérale et chaque calcul devront être justifiés.